

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

ARRÊTÉ N° 2024/317
du vendredi 4 octobre 2024
Portant numérotation de la parcelle cadastrée AD 656
située 104 rue de Fromont – rue des Acacias

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'association TEMPO, en date du 14 septembre 2024, pour l'obtention d'un numéro de voirie côté « rue des Acacias »,

VU le courriel de la Poste en date du 18 septembre 2024 donnant un avis favorable à cette numérotation,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer une numérotation correspondant à l'accès piéton situé « rue des Acacias »,

SUR proposition de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : le numérotage de la parcelle est attribué comme suit :

Situation ancienne :

Parcelle AD 656 :

- 104 rue de Fromont

Situation nouvelle :

Parcelle AD 656 :

- 104 rue de Fromont
- 2 rue des Acacias (accès piéton)

Le numérotage nouvellement affecté est représenté sur le plan annexé.

2024/

ARTICLE 2 : ampliation du présent arrêté sera transmise :

- aux Services postaux,
- au Cadastre départemental,
- au Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne,
- à l'Hôtel de Police d'Evry-Courcouronnes,
- à la Police municipale de Ris-Orangis,
- à ENEDIS,
- à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et usagers de la parcelle susvisée.

Toute autorité administrative et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ris-Orangis, le 4 octobre 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **10 OCT. 2024**

Publié le : **10 OCT. 2024**

Notifié le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Département :
ESSONNE
Commune :
RIS ORANGIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AD
Feuille : 000 AD 01
Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1000
Date d'édition : 16/09/2024
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Corbeil
75-79 rue Feray 91107
91107 Corbeil-Essonnes cedex
tél. 01 60 90 51 00 -fax 01 60 90 51 28
cdif.corbeil@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par
cadastre.gouv.fr

